

Modalités d'accès en études de pharmacie en 2021 Le texte

suivant est préparé dans le respect:

- Du décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Du décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- De l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- De l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat **autre** qu'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes.
- De l'arrêté du 24 mars 2017 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

I. Voies d'accès en études de pharmacie

a. PACES = Première Année Commune des Etudes de Santé

Pour l'admission en 2021, les étudiants inscrits en PACES de Lyon Sud, de Lyon Est et de Saint Etienne et classés pour le concours pharmacie en rang utile sont directement admis en DFGSP2 à l'ISPB. Les étudiants non classés en rang utile peuvent être admis en cas de démission d'étudiants en rang utile.

Le nombre de places pour les étudiants de l'Université Lyon 1 sera connu ultérieurement est de 104 et celui pour les étudiants de l'Université Jean Monnet est de 31.

b. Admission directe en DFGSP2 ou DFGSP3

Peuvent candidater :

- Les personnes justifiant de certains grades, titres ou diplômes dont la liste est indiquée dans l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2017 cité en introduction (au moins 5% des places). **Ceci inclut les titulaires de brevet professionnel de préparateur en pharmacie ou diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière** (arrêté du 13 décembre 2019).
- Les étudiants ayant validé le premier cycle en médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique dans un état membre de l'Union européenne, d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre (au plus 5% des places) souhaitant effectuer un transfert d'université.

Le dossier comprend :

- La copie de la pièce d'identité ○
Un curriculum vitae détaillé
- La copie des diplômes ou d'attestations de formation
- Une lettre de motivation
- Une attestation sur l'honneur indiquant le nombre de candidatures via ce dispositif
ou via une première année de santé ou de PACES

c. Titulaires de diplôme étranger de pharmacien ou étudiants en pharmacie dans une université étrangère (hors UE)

Les titulaires d'un diplôme sanctionnant des études de pharmacie, médecine, odontologie ou de maïeutique validé dans un état autre qu'un état membre de l'Union européenne, d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre et qui permet d'exercer dans le pays de délivrance, ainsi que les personnes ayant accompli tout ou partie des études qui y conduisent, peuvent candidater à l'accès en DFGSP2 (au plus 5% des places).

Le dossier comprend :

- La description du parcours de formation du candidat avec les relevés de notes, enseignements suivis et tous documents permettant au jury d'apprécier les compétences et connaissances acquises durant le parcours de formation suivi
- Le nom du ou des établissement(s) où s'est déroulé le parcours de formation ○ La copie certifiée conforme et avec traduction officielle le cas échéant du ou des titres ou diplômes validés
- Une attestation sur l'honneur indiquant le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française et, le cas échéant, le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé, en première année de médecine ou en première année de pharmacie
- Une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année université de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université
- Un projet d'étude et un projet professionnel

Aucune place n'a été réservée dans les études de pharmacie pour les étudiants étrangers UE et hors UE pour l'année universitaire 2021-2022.

d.PASS = Parcours d'Accès Spécifique Santé et L.AS = Licence avec Accès Santé

Les étudiants inscrits en PASS à Lyon Sud, Lyon Est ou Saint Etienne et ayant suivi l'UE pharmacie peuvent candidater à l'accès en DFGSP2. Les conditions d'admissibilité comprennent la validation des 60 ECTS du PASS en première session et une note minimale de 8/20 en UE pharmacie.

Les étudiants inscrits en L.AS (voir liste) et ayant suivi la formation de mineure santé peuvent candidater à l'accès en DFGSP2. Les conditions d'admissibilité comprennent la validation des 60 ECTS de licence en première session et une note minimale de 10/20 en mineure santé. Pour la seule rentrée universitaire 2021 et pour les étudiants en L2 ou L3 en chimie ou science de la vie à l'UCBL, l'UE mineure santé peut être validée par équivalence avec les UE du tronc commun indiquées dans le tableau 2.

Ces étudiants déposent un dossier de candidature ~~selon les modalités précisées ultérieurement~~. Ce dossier comprend :

~~- La description du parcours de l'étudiant~~

- Le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française via PASS, L.AS, PACES ou première année de pharmacie
- Une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour pharmacie dans une autre université française

~~- Une lettre de motivation~~

Les étudiants sont informés de ces modalités :

- Par voie d'affichage sur les sites internet respectifs des différentes composantes proposant des parcours de formation PASS et/ou LAS.
- Par message envoyé sur leur mail universitaire
- Par voie de publication sur les blogs dédiés aux deux parcours de formation.

II. Modalités d'accès

a. Définition des groupes de parcours

Les étudiants sont évalués dans les groupes de parcours suivants et sont détaillés dans le tableau 1 :

- Groupe de parcours 1 : Etudiants de PASS Lyon Sud et Lyon Est
- Groupe de parcours 2 : Etudiants de L.AS Lyon et Saint Etienne
- Groupe de parcours 3 : Etudiants de PASS Saint Etienne
- ~~Groupe de parcours 4 : Etudiants étrangers hors UE (point I.c)~~
- Groupe de parcours **5 4** : Etudiants postulant pour une admission directe (point I.b)

Tableau 1. Liste des formations de PASS et L.AS qui ouvrent à l'accès en études de pharmacie à Lyon en 2021.

Université	Formation	Niveau	Inclus dans le groupe de parcours numéro
Université Lyon 1	PASS Lyon Sud	L1	1
Université Lyon 1	PASS Lyon Est	L1	1
Université Lyon 1	Portail PCSI (PhysiqueChimieSciences de l'Ingénieur)	L1	2
Université Lyon 1	Portail PCSI (PhysiqueChimieSciences de l'Ingénieur)	L2 Chimie	2
Université Lyon 1	Portail PCSI (PhysiqueChimieSciences de l'Ingénieur)	L3 Chimie	2
Université Lyon 1	Portail MI et (Mathématiques Informatique)	L1	2
Université Lyon 1	Portail SVT (Sciences de la Vie et de la Terre)	L1	2
Université Lyon 1	Portail SVT (Sciences de la Vie et de la Terre)	L2 Sciences de la Vie	2
Université Lyon 1	Portail SVT (Sciences de la Vie et de la Terre)	L3 Sciences de la Vie	2
Université Catholique de Lyon	Mention Sciences de la Vie – biologie et humanités	L1	2
Université Lyon 3	Mention Droit	L1	2
Université Lyon 2	Portail Psychologie et Sciences Cognitives	L1	2
Université Jean Monnet	PASS Saint-Etienne	L1	3
Université Jean Monnet	Droit	L1	2
Université Jean Monnet	Economie et gestion	L1	2

b. Modalités d'accès aux études de pharmacie

Dans les groupes de parcours 1 à 3, les étudiants sont classés en fonction de leurs résultats académiques selon le calcul d'un score figurant dans le tableau 2. Pour les groupes de parcours 4, le classement des candidats et la détermination des admis directs seront réalisés suite à l'épreuve du premier groupe qui prendra compte des résultats académiques des candidats.

~~Le jury étudie les candidatures de chaque parcours de formation et interclasse les étudiants des différents parcours du même groupe en tenant compte du classement dans chaque formation du groupe de parcours.~~

L'UCBL comporte deux formations PASS, à l'issue des épreuves du 1^{er} groupe, le jury établit les deux listes correspondantes respectivement aux étudiants issus des PASS Lyon Est et Lyon Sud.

Les étudiants classés au-dessus d'un seuil déterminé par le jury sont admis en études de pharmacie directement dans la limite de 50% **du nombre de place offertes pour chaque groupe de parcours des étudiants admis par groupe de parcours.** **Pour les étudiants issus des formations PASS (Lyon Est et Lyon Sud), le nombre d'étudiants directement admis sera déterminé au prorata du nombre d'étudiants inscrits dans chaque formation PASS.** Les étudiants classés en dessous d'un 2^{ème} seuil déterminé par le jury ne sont pas admissibles pour entrer en études de pharmacie. Les étudiants classés entre ces deux seuils sont admissibles et les premiers classés de cette liste (selon un pourcentage défini chaque année) apparaîtront en liste d'attente pour une admission directe et seront admis en cas de désistement sur la liste principale. Les étudiants classés et non directement admis sont attendus pour le second groupe d'épreuves, qui correspond à des entretiens en présence d'examineurs dont au moins un membre du jury. **Le classement final des étudiants tient compte de la note du premier groupe d'épreuve pour 50% et de la note du second groupe d'épreuve pour 50%.**

Pour les étudiants issus des formations PASS (Lyon Est et Lyon Sud), le nombre d'étudiants admis sur la liste principale et la liste complémentaire sera déterminé au prorata du nombre d'étudiants inscrits dans chacune de ces formations.

Lorsque le nombre de candidats ou leurs résultats ne permet pas de remplir la totalité de la capacité d'accueil pour un groupe de parcours de formation antérieur, l'admission peut être proposée aux candidats figurant sur une liste complémentaire d'un autre groupe de parcours.

La délibération définitive est faite par le jury en respectant les proportions suivantes des différents groupes d'étudiants:

- maximum 50% d'étudiants par groupe de formation
- minimum 30% d'étudiants avec maximum 60 ECTS (+ ECTS de mineure santé, le cas échéant)
- minimum 22%* d'étudiants avec au moins 120 ECTS
- minimum 5% de candidats avec diplômes et titres (masters, doctorat, 180 ECTS santé, préparateur en pharmacie...)
- maximum 5% de candidats souhaitant un transfert d'université, ou les étudiants ayant validé le premier cycle des études de pharmacie dans une université de l'UE ou états affiliés

*Par dérogation ministérielle pour les rentrées en 2021 et en 2022.

Le jury du groupe de parcours 5 4 est différent de celui pour les groupes 1 à 4 3. Après étude des dossiers, ce jury auditionnera un nombre de candidats au plus moins égal au nombre de places fixé.

Tableau 2. Calcul du score pharmacie pour chaque formation. Le tableau indique les UE utilisées pour le calcul du score pour chaque formation PASS ou L.AS. Une moyenne pondérée correspond à une note moyenne sur 20 pondérée par le nombre d'ECTS de chaque UE.

Formation	UE	ECTS	Coefficient
PASS Lyon Sud et PASS Lyon Est	1 – SHS, Santé Publique	8	25
	2 – Biochimie, biologie moléculaire	7	25
	3 – Biostatistiques	3	10
	4 – Médicaments et autres produits de santé	3	30
	5 – Cellules et tissus	7	25
	6 – Biophysique	5	20
	7 – Anatomie	3	5
	8 – Physiologie	3	20
	UE Pharmacie	9	40
L1 MI Lyon 1	S1-UE1 Fondamentales des mathématiques	12	Moyenne pondérée = 3/4
	S1-UE2 Algorithmique programmation impérative	6	
	S2-UE1 Fondamentaux des mathématiques	12	
	Mineure santé		1/4
L1 SVT Lyon 1	S1-UE1 Biomolécules A	6	Moyenne pondérée = 3/4
	S1-UE3 Bases de physique	6	

	S1-UE4 Diversité du vivant	6	
	S2-UE1 Biomolécules B	6	
	S2-UE2 Génétique	6	
	S2-UE3 Mathématiques pour les SV	6	
	S2-UE4 De la cellule à l'organisme	6	
	Mineure santé		1/4
L2 SVT Lyon 1	UE validant L2		100%
	Mineure santé validée par équivalence avec les UE « Chimie organique fonctionnelle » et « Microbiologie 1 »		
L3 SVT Lyon 1 parcours biochimie	UE validant L3		100%
	Mineure santé validée par équivalence avec les UE « Biologie structurale et fonctionnelle » et « Biochimie métabolique »		
L3 SVT Lyon 1 parcours Génétique et Biologie Cellulaire, Physiologie et Microbiologie	UE validant L3		100%
	Mineure santé validée par équivalence avec les UE « Régulations physiologique » et « Biologie cellulaire »		
L1 Chimie Lyon 1	S1-UE1 Constitution de la matière	6	Moyenne pondérée = 3/4
	S1-UE2 Thermodynamique 1	6	
	S1-UE3 Physique générale	6	
	S1-UE4 Techniques mathématiques de base	6	
	S2-UE2 Bases de l'électricité	6	

	S2-UE3 Mathématiques 2	6	
	Mineure santé		1/4

L2 Chimie Lyon 1	S3-UE1 Chimie du solide cristallin	6	
	S3-UE2 Cinétique chimique, réactivité, mécanismes	6	Moyenne pondérée = 3/4
	S3-UE3 Chimie organique et bio-organique	6	
	S3-UE4 Techniques de chimie expérimentale	6	
	S4-UE1 Chimie organique	6	
	S4-UE2 Méthodes spectrales d'analyse moléculaire	6	
	S4-UE3 Equilibre entre phases et applications industrielles	6	
	Mineure santé		1/4
OU	UE validant L2		100%
	Mineure santé validée par équivalence avec UE « Chimie organique et bio-organique » et « Chimie organique 1 »		
L3 Chimie Lyon 1	UE validant L3		100%
	Mineure santé validée par équivalence avec UE « Chimie organique 2 » et « Chimie biologique : synthèse, biosynthèse et conception de médicaments »		
L1 SV Biologie et Humanités UCLY	S1 – Chimie – atomes et molécules	5	Moyenne pondérée = 3/4
	S1 – Biochimie structurale	5	
	S1 – Structure et organisation de la cellule	6	
	S1 – Biologie des organismes	5	
	S1 – Humanités – Ecologie et société / Histoire des savoirs	5	

	S2 – Biostatistiques – biophysique	5	
	S2 – Thermochimie et chimie organique	5	
	S2 – Génétique	5	
	S2 – Humanités – Bioéthique	5	
	Mineure santé		1/4
L1 Droit Lyon 3	S1-UE1 Introduction au droit + Introduction à la science politique	10	Moyenne pondérée = 3/4
	S1-UE2 Anglais juridique	3	

	S1-UE3 Outils numériques, PPP et recherche documentaire	4	
	S1-UE4 Théorie générale de la justice + histoire du droit	8	
	S1-UE5 Droit civil + droit constitutionnel	5	
	S2-UEF Droit civil + droit constitutionnel + histoire du droit (sans TD)	17	
	S2-UEO Anglais juridique + institutions et RI mais pas économie	3	
	Mineure santé		1/4
L1 Psychologie et Sciences Cognitives Lyon 2	S1/A1 – Psychologie cognitive	6	Moyenne pondérée = 3/4
	S1/B1 – Psychologie clinique	6	
	S1/C1 – Psychobiologie et statistiques	6	
	S1/D1 – Histoire de la psychologie	6	
	S2/A2 – Sciences cognitives	6	
	S2/B2 – Neuropsychologie	6	
	S2/C2 – Psychologie sociale	6	
	S2/D2 – Psychologie du développement	6	

	Mineure santé		1/4
PASS Saint Etienne	S1 UE1 – Biochimie et biologie moléculaire	7	25
	S1 UE2 – Biologie cellulaire et histologie	7	25
	S1 UE3 – Biophysique 1	5	10
	S1 UE4 – Biostatistiques	3	10
	S2 UE1 – Anatomie, embryologie	3	5
	S2 UE2 – Médicaments et produit de santé	2	30
	S2 UE3 – Biophysique 2	2	10
	S2 UE4 – Sciences humaines et sociales	5	25
	S2 UE5 – Physiologie humaine	3	20
	UE Pharmacie	10	40
L1 Droit Saint-Etienne	S1 UE1 – Introduction générale au droit (en plus de la première partie de la mineure santé)	5	Moyenne pondérée = 3/4
	S1 UE2 – Anglais, organisation de la justice et de l'administration, le patient au cœur du système de santé	9	
	S1 UE3 – Introduction au droit civil et au droit constitutionnel	8	
	S1 UE4 – Outils documentaires, droit et culture numérique	2	
	S2 UE5 – Droit civil et constitutionnel	12	
	S2 UE6 – Relations internationales, construction européenne, culture générale, santé	11	
	S2 UE8 – Anglais	3	

	S1 UE1 = mineure santé partie 1	6	1/4
	S2 UE7 = mineure santé partie 2	4	
L1 Economie et Gestion SaintEtienne	UE1-1 – Economie, droit	11	Moyenne pondérée = 3/4
	UE1-2 – Gestion, sociologie	6	
	UE1-3b – Outils et langages	9	
	UE2-1 – Economie, droit	10	
	UE2-2 – Gestion	6	
	UE2-3b – Outils et langage	10	
	UE1-4b – mineure santé partie 1	6	
	UE2-4b – mineure santé partie 2	4	1/4

III. Modalités pratiques des oraux du second groupe d'épreuve PASS/LAS des étudiants postulant aux études de pharmacie

Les modalités concernent les candidats à l'accès de la 2^{ème} année des formations de **santé-pharmacie**, qui n'ont pas été admis directement au premier groupe d'épreuve (écrit), mais qui ont une note permettant de se présenter aux épreuves de second groupe (oral). La non-présentation à cette épreuve équivaut à l'abandon de la candidature.

Un module de préparation aux épreuves du second groupe est proposé à tous les étudiants admissibles. Ce module de préparation est organisé par le tutorat PASS sous la supervision et la coordination de l'équipe pédagogique responsable.

Les épreuves du second groupe débiteront dans un délai minimum de 15 jours après la publication des listes des étudiants admis à l'issue des épreuves du 1^{er} groupe.

Les épreuves consistent en 2 entretiens oraux consécutifs de 10 minutes chacun :

- 1 entretien permettant de mesurer la capacité du candidat à analyser et comprendre un document (texte, graphique, images...) : 2-3 minutes de présentation, 7-8 minutes de questions et discussion. Temps de préparation préalable 10 minutes.
- 1 entretien permettant de mesurer les capacités émotionnelles (écoute, conseil, empathie...) d'un candidat à partir d'une situation concrète, 30-60 secondes de présentation de la situation, 9-10 minutes de questions et discussion. Aucun temps de préparation préalable.

Version du 02/07/20 modifiée le 13/04/21 (LP.J/C.V./P.G.), validée
par la CFVU du.....

Une note de même poids est attribuée pour chaque épreuve orale. La somme des notes de ces deux épreuves orales constitue le résultat du 2^{ème} groupe d'épreuve pour les étudiants.

La note obtenue lors de ces épreuves de second groupe est multipliée par la note obtenue lors des épreuves du premier groupe pour donner la note finale permettant le classement des candidats. Les épreuves du premier groupe et les épreuves du second groupe ont le même poids